

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2164>



# Généralisation des PIAL, mise en place du logiciel GANESH, grilles de revalorisation indiciaire

**Du fait de leurs conditions de travail, les AESH sont particulièrement exposé-e-s au Covid 19**

**SUD éducation exige :**

- des masques gratuits comme pour tous les personnels
- du matériel de protection supplémentaire selon les besoins évalués par les AESH (masques inclusifs, visières, etc.)
- des tests
- des vaccins pour celles et ceux qui le souhaitent

- PRECARITE

Date de mise en ligne : jeudi 29 avril 2021

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

**AESH : poursuivons la lutte !**

## **Une généralisation des PIAL pour la rentrée prochaine**

Depuis la rentrée 2019, les académies et DSDEN poursuivent le déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés. Ces regroupements d'écoles et établissements auxquels sont affecté-e-s les personnels en charge de l'accompagnement sont présentés par le ministère comme un moyen de « prise en compte des besoins au plus près de la réalité » permettant d'assurer « la continuité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ».

Derrière ces éléments de langage technocratique se cache une tout autre réalité pour les AESH comme pour les élèves :

- une extension de l'accompagnement mutualisé,
- une dégradation des conditions de travail des AESH qui se voient obligé-e-s d'accompagner de plus en plus d'élèves sur une zone géographique étendue, empêchant toute possibilité d'intégration effective des AESH dans les équipes éducatives et conduisant à une explosion des temps de travail invisibles, déjà non-pris en compte,
- une dégradation des conditions d'accompagnement des élèves qui voient le temps de présence d'une aide humaine à leurs côtés diminuer.

Les PIAL c'est aussi un renforcement de la hiérarchie pour les AESH qui subissent des changements d'emplois du temps, de lieux de travail et d'élèves accompagné-e-s au mépris de la continuité.

Leur généralisation, prévue pour la rentrée prochaine, se fait en dehors de tout cadre national. Certains PIAL couvrent des zones distantes de plusieurs dizaines de kilomètres, certains départements ne comportent que 3 PIAL en tout et pour tout, certain-e-s collègues se retrouvent à accompagner près de 10 élèves sur une semaine...

**Cette organisation du travail maltraitante doit cesser : SUD éducation exige l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation de l'accompagnement et appelle les collègues à s'organiser localement pour résister collectivement aux injonctions d'accompagner de plus en plus d'élèves.**

## **Le déploiement du logiciel GANESH**

Expérimenté dans plusieurs académies, le logiciel Gestion Administrative Numérique des Élevés en Situation de Handicap permet de calculer l'adéquation des ressources AESH et des besoins d'accompagnement, prévoyant pour cela une base de 5 heures d'accompagnement. C'est donc un algorithme qui détermine le nombre d'heures d'accompagnement affecté aux élèves plutôt que l'évaluation des besoins réels par les équipes pédagogiques, éducatives et médicales.

Lorsque le ministère déclare que tou-te-s les élèves qui en ont besoin sont accompagné-e-s, il omet de préciser dans quelles conditions. Il ne s'agit plus d'accompagner pour favoriser l'inclusion mais d'optimiser et de rentabiliser des ressources humaines pour répondre à un besoin de chiffres.

SUD éducation refuse cette logique comptable et déshumanisée et exige le recrutement de personnels en fonction des besoins réels.

## **Des revalorisations indiciaires inacceptables !**

La circulaire du 5 juin 2019 prévoyait la mise en place de grille de revalorisation de l'indice de rémunération des personnels AESH par académie. Les revalorisations qui sont actuellement présentées dans les Comités techniques académiques sont inacceptables : il s'agit pour les personnels d'une augmentation de quelques euros d'un indice à l'autre (5 à 23Euros supplémentaires selon les échelons). Entre le début et la fin de la carrière, le salaire d'un-e AESH ne pourra augmenter que de 145 euros brut pour un temps plein. Le SMIC augmentant plus rapidement que le salaire, l'indice plancher disparaît chaque année, réduisant ainsi le nombre d'indice de la grille.

## **Pour SUD éducation ces revalorisation indiciaires ne sont pas une victoire : c'est du mépris pur et simple !**

Le 8 avril dernier, des milliers de personnels AESH se sont mobilisé-e-s à travers le territoire. SUD éducation appelle, dès la rentrée, les AESH à se réunir en Assemblée Générale, à construire des collectifs de lutte là où il n'en existe pas encore, à rejoindre ceux qui existent pour décider tou-te-s ensemble à la base, de manière unitaire et démocratique, de la poursuite du mouvement des AESH pour la reconnaissance de leur métier !

## **SUD éducation revendique pour les AESH :**

- **un statut de fonctionnaire, la création d'un nouveau métier d'éducateur-trice scolaire spécialisé-e & une titularisation sans condition ;**
- **un salaire net à 1 700 euros pour un temps plein en début de carrière, dont l'évolution est déconnectée de toute évaluation professionnelle ;**
- **la reconnaissance d'un temps plein à 24 heures d'accompagnement plus les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;**
- **l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels ;**
- **d'autres conditions de travail et d'accompagnement, l'abandon les PIAL et de la logique de mutualisation ;**
- **une autre formation, initiale et continue ;**
- **la création de brigades de remplacement.**

**Un vrai statut, un vrai salaire !**

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>